

Comment identifier une personne physique?

Afin d'échanger des données avec le gouvernement belge concernant un employé il faut tout d'abord l'identifier sans ambiguïté.

Jusque récemment ça se faisait pour un employé étranger par un formulaire en ligne. Maintenant vous demandez encore plus facile et plus vite un **numéro d'identification belge** via le site web <http://www.belgianidpro.be/fr/>.

belgianIDpro a été conçu comme un processus étape par étape pour vous guider facilement à travers chaque phase. A tout moment pendant le processus vous savez où vous en êtes. Vous pouvez retrouver rapidement de l'information par l'historique de l'application. Si des informations complémentaires seraient nécessaires pour finaliser votre demande, vous en serez aussitôt informé par e-mail.

Les infos concernant votre demande sont centralisées dans un seul système. Si des infos concernant un employé déjà connu à la Banque-Carrefour manquent, elles seront complétées automatiquement dans belgianIDpro.

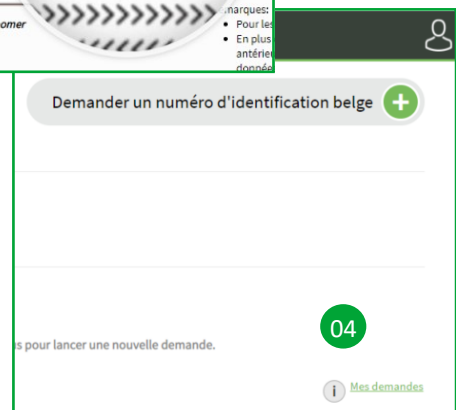
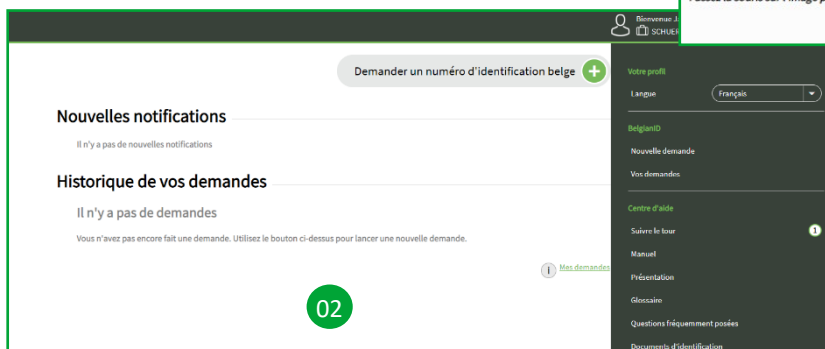
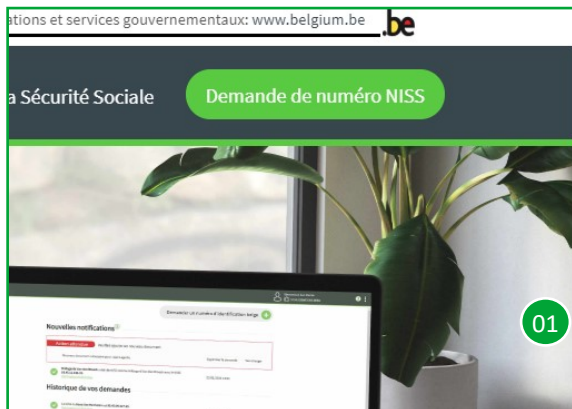
Toutes les demandes de votre entreprise sont regroupées dans un seul historique de demandes. Vous avez ainsi toujours un aperçu clair de vos demandes passées et présentes. De plus vous pouvez trier ces demandes par demandeur, ce qui fournit aux grandes entreprises un niveau de structure supplémentaire.

Vous n'avez pas encore de compte employeur auprès de la Sécurité Sociale?

Pour utiliser le module en ligne de belgianIDpro, il faut s'inscrire auprès de la Sécurité Sociale et avoir l'accès correct aux services en ligne du portail.

Régistration unique et enregistrement terminés?

- 01 Naviguez vers <http://www.belgianidpro.be/fr/> et cliquez dans la barre de menu sur le bouton vert 'Demande de numéro NISS'. Connectez-vous avec votre eID personnelle, votre token digital ou via l'app mobile itsme.
- 02 Vous arrivez sur une page de présentation qui vous donnera accès à l'état de toutes vos demandes.
- 03 Veillez à avoir à portée de main au moins un des documents valides suivants de votre employé : un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire. Il est important que ce document (ou scan) soit d'une qualité suffisamment élevée.
- 04 Cliquez sur 'Demander un numéro d'identification belge' pour démarrer le processus.



Votre demande en quatre étapes simples



Scannez le document d'identification de votre employé et ajoutez-le. Le document peut contenir plusieurs pages (max. 4) et être scanné des deux côtés.



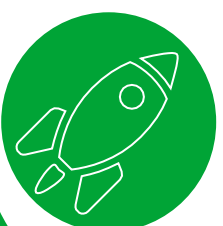
Entrez les données personnelles de votre employé comme indiqué sur le document d'identification que vous avez avec vous.

Pas tous les champs sont obligatoires.

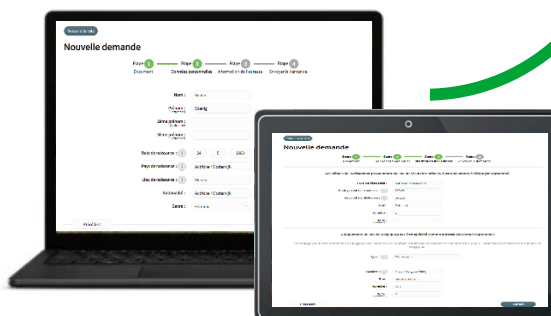


Entrez les données d'adresse de votre employé.

Cela peut être une résidence officielle et – si l'adresse résidentielle est à l'étranger – une adresse de contact en Belgique.



Envoyez votre demande. Votre adresse e-mail sera utilisée pour vous informer du statut de votre demande.



Votre demande est terminée, et maintenant?

- 05 Soit vous recevrez immédiatement le numéro d'identification belge unique. Dans ce cas votre demande sera immédiatement ajoutée à l'historique de vos demandes.
- 06 Soit le traitement prend un certain temps et des recherches et/ou informations supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir évaluer votre demande. Dans ce cas vous en serez informé par e-mail.

TIP Vous pouvez facilement suivre le statut de vos demandes vous-même via l'historique de vos demandes. Si des informations supplémentaires sont attendues de votre part, ce sera également indiqué sur cette page. De plus, vous pouvez trier les demandes par demandeur (par exemple utile dans les grandes entreprises) ou annuler.

